

Bachelier : sage-femme

HELHa Gilly Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY

Tél : +32 (0) 71 15 98 00

Fax :

Mail : sante-gilly@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 47 Promouvoir la santé familiale 2			
Ancien Code	PAMI4B47SF	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	XASF4470		
Bloc	4B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Caroline PIERSON (caroline.pierson@helha.be) Kirby BULTOT (kirby.bultot@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Dans le cadre de la promotion de la santé, la préparation à la naissance et à la prénatalité ainsi que l'éducation affective participent au projet des couples et de la famille en respectant leurs besoins spécifiques.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle**
 - 1.1 1. Participer au développement de ses apprentissages
 - 1.3 3. Développer son identité professionnelle
- Compétence 2 **Prendre en compte les dimensions déontologiques, éthiques, légales et réglementaires**
 - 2.1 1. Respecter la législation, les réglementations, la déontologie propre à sa formation et à l'exercice de la profession
 - 2.2 2. Pratiquer une démarche éthique
- Compétence 6 **Réaliser une démarche de promotion et d'éducation pour la santé individuelle et collective**
 - 6.1 1. Identifier les besoins, les ressources et les représentations du public cible
 - 6.2 2. Concevoir des stratégies pédagogiques et psycho-affectives
 - 6.3 3. Mettre en œuvre les interventions
 - 6.4 4. Evaluer et réajuster le processus et/ou stratégies mises en œuvre durant et après l'intervention
- Compétence 7 **Assurer une communication professionnelle envers les bénéficiaires et l'entourage professionnel**
 - 7.1 1. Transmettre oralement et/ou par écrit les données
 - 7.2 2. Utiliser les techniques de communication adaptées au contexte rencontré
 - 7.3 3. Développer la relation d'aide

Acquis d'apprentissage visés

L'étudiant sera capable de :

- Planifier et évaluer un suivi éducatif structuré auprès des gestantes, des parturientes et des accouchées et leurs accompagnants.
- Mobiliser les connaissances théoriques en éducation sexuelle et planification familiale et les appliquer en situation pratique.
- Dispenser des séances de PNP adaptées aux besoins des couples

- Proposer des positions durant la grossesse, le travail et l'accouchement en adéquation avec les situations
- S'informer sur les PNP spécifiques
- Communiquer de manière professionnelle.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
 Corequis pour cette UE : PAMI3B40SF, PAMI4B50SF

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PAMI4B47SFA	Education affective et sexuelle et planification familiale	12 h / 1 C
PAMI4B47SFB	AIP Préparation à la naissance et à la parenté: application pratique, gestion d'une séance de préparation à la naissance et à la parentalité	18 h / 1 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 20 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PAMI4B47SFA	Education affective et sexuelle et planification familiale	10
PAMI4B47SFB	AIP Préparation à la naissance et à la parenté: application pratique, gestion d'une séance de préparation à la naissance et à la parentalité	10

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

La note de cette unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales

obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

Exceptions :

1. En cas de note inférieure à 8/20 dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la moyenne arithmétique pondérée ne sera pas effectuée : la note d'échec (ou la note la plus faible si plusieurs échecs) sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).
2. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont il est question sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités).

En cas d'ajournement pour l'UE à l'évaluation du 3e quadrimestre (septembre), pour (ou les) activité(s) d'apprentissage pour la(les)quelle(s) l'étudiant a obtenu en juin :

- une mention CM, PP, Z, PR ou FR : il doit (re)présenter l'évaluation correspondant à cette activité d'apprentissage
- une note de 10/20 ou plus : il voit cette note partielle maintenue pour la période d'évaluation de septembre (sauf s'il fait le choix de renoncer à cette note dans la perspective de la réussite de l'UE)
- une note inférieure à 10/20 : il doit OBLIGATOIREMENT représenter en septembre l'évaluation correspondant à cette activité d'apprentissage. Si l'étudiant ne représente pas cette partie, il aura un PP à l'activité d'apprentissage qui sera ensuite porté à la note de l'UE.

Pour les modalités spécifiques, l'étudiant doit se référer au document annexe I de la fiche ECTS qu'il a reçu et signé et pour lequel il a eu l'occasion de poser toutes ses questions.

5. Cohérence pédagogique

Les activités d'apprentissage de l'UE contribuent à l'acquisition des acquis d'apprentissage de l'unité d'enseignement et au développement des compétences définies dans la fiche de l'unité d'enseignement.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).

Bachelier : sage-femme

HELHa Gilly Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax :

Mail : sante-gilly@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Education affective et sexuelle et planification familiale			
Ancien Code	15_PAMI4B47SFA	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	CASF4471		
Bloc	4B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	12 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Kirby BULTOT (kirby.bultot@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

"L'éducation sexuelle et planification familiale" promouvoit la santé familiale dans le sens où elle compose non seulement avec le couple mais aussi avec le système famille dans lequel la sexualité du couple fait partie.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Mobiliser les connaissances théoriques vues au cours afin de les appliquer en situation pratique.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Introduction
Les pathologies en sexologie
Atelier pratique: cas clinique et jeux de rôles
Sexualité et grossesse
Sexualité et post-partum
Sexualité et allaitement

Démarches d'apprentissage

Démarches d'apprentissage:
Investissement professeur/étudiants à échanges Cours magistral participatif
Formation de groupes pour jeux de rôles et ateliers

Dispositifs d'aide à la réussite

Accompagnement et soutien des étudiants

Sources et références

La sexothérapie: Quelle thérapie choisir en sexologie clinique ? Par Mansour El Feki de boeck 2ème édition

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Supports:

vidéo

Dias Powerpoint

4. Modalités d'évaluation

Principe

examen écrit

La note de cette unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales

obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

Exceptions :

1. En cas de note inférieure à 8/20 dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la moyenne arithmétique pondérée ne sera pas effectuée : la note d'échec (ou la note la plus faible si plusieurs échecs) sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).
2. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont il est question sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités).

En cas d'ajournement pour l'UE à l'évaluation du 3e quadrimestre (septembre), pour (ou les) activité(s) d'apprentissage pour la(les)quelle(s) l'étudiant a obtenu en juin :

- une mention CM, PP, Z, PR ou FR : il doit (re)présenter l'évaluation correspondant à cette activité d'apprentissage
- une note de 10/20 ou plus : il voit cette note partielle maintenue pour la période d'évaluation de septembre (sauf s'il fait le choix de renoncer à cette note dans la perspective de la réussite de l'UE)
- une note inférieure à 10/20 : il doit OBLIGATOIREMENT représenter en septembre l'évaluation correspondant à cette activité d'apprentissage. Si l'étudiant ne représente pas cette partie, il aura un PP à l'activité d'apprentissage qui sera ensuite porté à la note de l'UE.

Pour les modalités spécifiques, l'étudiant doit se référer au document annexe I de la fiche ECTS qu'il a reçu et signé et pour lequel il a eu l'occasion de poser toutes ses questions.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exe	100	Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

Pour les modalités spécifiques, l'étudiant doit se référer au document annexe I de la fiche ECTS qu'il a reçu et signé et pour lequel il a eu l'occasion de poser toutes ses questions.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).

Bachelier : sage-femme

HELHa Gilly Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax :

Mail : sante-gilly@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

AIP Préparation à la naissance et à la parenté: application pratique, gestion d'une séance de préparation à la naissance et à la parentalité			
Ancien Code	15_PAMI4B47SFB	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	CASF4472		
Bloc	4B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	18 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Caroline PIERSON (caroline.pierson@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Dans le cadre de la promotion de la santé, la préparation à la naissance et à la parentalité participe au projet des couples et de la famille en respectant leurs besoins spécifiques.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

-Mobilisation des connaissances, tant pratiques que théoriques, vues au cours dans le but d'être autonome dans l'accompagnement à la parentalité.

-S'informer sur les PNP spécifiques:

PNP basée sur la pleine conscience: Mindfulness (MBCP= Mindfulness-Based Childbirth and Parenting)

La méthode Bonapace

La méthode posturo-respiratoire de B. De Gasquet

PNP par l'acupuncture

PNP par sophrologie

PNP par l'haptonomie

-Créer son plan de naissance dans le but d'accompagner les couples à le rédiger

-Critiquer son dispositif de PNP mis en place dans l'UE 37

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Plan du cours

- Séances pratiques de positions durant la grossesse, le travail et l'accouchement en fonction des situations

- Information des PNP spécifiques:

PNP basée sur la pleine conscience: Mindfulness (MBCP= Mindfulness-Based Childbirth and Parenting)

La méthode Bonapace

La méthode posturo-respiratoire de B. De Gasquet

PNP par l'acupuncture

PNP par sophrologie

PNP par l'haptonomie

- Plan de naissance: Mise en pratique

Démarches d'apprentissage

- Séance pratiques
- Jeux de rôles
- Mises en situations pratiques
- Apports théoriques

Dispositifs d'aide à la réussite

- Séances pratiques
- Echange des problématiques et questionnements des travaux lors des cours

Sources et références

- Supports postés sur Connected

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Documents postés sur connectED

4. Modalités d'évaluation

Principe

Production écrite individuelle à poster le premier jour de la session

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Trv	100	Trv	100

Trv = Travaux

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

Présence obligatoire au cours -> si non honoré , un PP sera posé au Q2 et reporté au Q3 (pas de possibilité de seconde session).

Les modalités d'évaluation spécifiques sont reprises dans la ou les fiche(s) descriptive(s) de l'activité d'apprentissage correspondante de l'implantation - Les modalités spécifiques se trouvent dans le document "MODALITES D'EVALUATION (annexe aux fiches ECTS) - BLOC 4... Bachelier sage-femme" que l'étudiant a reçu, signé et pour lequel il a eu l'occasion de poser des questions éventuelles".

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).